

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 7

Artikel: Conférence du désarmement
Autor: Briquet, P.E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Geschmack vieler die Farben etwas gar zu dick aufgetragen sind und daß, neben Komischem und Lächerlichem, der Ernst des militärischen Instruktiondienstes zu kurz gekommen ist.

Da wir aber in diesen schweren Zeiten für jeden Lichtblick dankbar sein wollen, den ein humorbegabter, also ein gescheiter Mensch uns verschaffen kann, so wollen wir auch Hermann Ryser für seine freundliche Gabe herzlich lachend und dankend die Hand schütteln.

H. Z.

Hans Waldmann, von R. Schudel-Benz. (Schultheß & Cie. in Zürich. 1934.) Geheftet Fr. 5.80, gebunden Fr. 6.80.

Wir stehen mitten im Streit der Meinungen für und gegen das Hallersche Waldmann-Denkmal. Das Interesse für den großen Zürcher Bürgermeister ist daher in vielen Kreisen wieder neu erwacht. Darum erscheint gerade zur rechten Zeit dieses Buch. In straffer, bündig zusammengefaßter Art bringt es alles, was zur Beurteilung von Licht und Schatten im Leben und Wirken Waldmanns in Betracht fällt, zu lebendiger Darstellung. Historisch gut belegt und in stets steigender Spannung.

Recht übersichtlich und wegleitend für das Verständnis des Lesers ist die Benennung und die Reihenfolge der Unterabschnitte. In « Mauer und Markt » findet man Hinweise auf das einstige Aussehen der wehrhaften Stadt, Zahl der Einwohner, die Lage Zürichs und dessen Bedeutung als Fluß- und Brückenstadt. Die frühzeitige freiheitliche Gesinnung der Bürgerschaft und deren Drang nach Selbständigkeit wird betont. Hier zwei Sätze aus dem mit « Männer » bezeichneten Kapitel. « Es liegt im Wesen unserer Demokratien, daß der einzelne wohl zu führender Stellung gelangen kann, aber die Schranken des Herkommens nicht durchbrechen darf. Wer die Tradition verletzt, entwirzelt sich selbst und ist dem Sturze preisgegeben. » Im « Jahrhundert » und dem « Reisläufer » wird das kraftstrotzende Ausdehnungsbedürfnis des einzelnen und der Gemeinschaft geschildert. Dann folgen Angaben über des Neubürgers Familie und den stets kampfbereiten jungen Hans Waldmann. Des einstigen Schneiderlehrlings und spätem Gersbers und Eisenhändlers Beziehungen zu den Zünften und der Gesellschaft der Constaffel wird im Kapitel « Der Zünfter » berührt. Auch seine Heirat mit der Witwe Edlibach, der geborenen Anna Landolt von Marbach.

Und jetzt kommt die farbensprühende, in hodlerschen Linien gesehene Zeit des Aufstieges zu eidgenössischer und mitteleuropäischer Bedeutung in folgender, klar umrissener Stoffeinteilung: Der Ritter — Der Gesandte — Der Pensionär — Der Bürgermeister — Der Machthaber — Der Zentralisator — Der Politiker — Der Feind — Herr aller Eidgenossen — Welt-seliger Mann. Und dann der tragische Abstieg: Der Angeklagte — Der Gefangene — Der Gerichtete — Die Ver-söhnung.

Wenn man es zustande bringt, auf 165 Druckseiten, unter Weglassung überflüssigen Beiwerkes und doch mit vielen Zitaten aus den Chronisten, das Wesentliche des Kriegers, Bürgermeisters und Staatsmannes Waldmann und seiner Zeit festzuhalten, so ist das eine hoch zu achtende Leistung. Das Buch wird sicher auf dem Weihnachtsgabentisch vieler Familien Freude machen. Aber noch weit darüber hinaus wird es den Freunden vaterländischer Geschichte dauernden Genuß bereiten. (Das Titelbild zeigt das symbolische Wappen der Waldmänner. Im Anhang finden sich bibliographische Angaben.)

Albert Ott.

„Lueg nit verby.“ Der Aarebote für das Jahr 1935. 10. Jahrgang. Des Eidgenössischen Nationalkalenders 104. Jahrgang. Herausgegeben in Verbindung mit Karl Brunner, Franz Müller und Oskar Schenker von Albin Bracher, Biberist. Verlag: Buchdruckerei Werner Habegger, Derendingen.

Im 10. Jahrgang meldet sich « Lueg nit verby ». Als Erbe des « Eidgenössischen Nationalkalenders » erscheint dieser Aarebote sogar zum 104. Male. Im Geleitwort setzt sich der Kalendermann verständig und sorgfältig abwägend mit den verschiedenen Strömungen und Unterströmungen in unserm Volke auseinander und der prachtvollen Kopf eines echten Schweizers, der würdig wäre, auf bundesrätlichen Schultern zu ruhen (oder noch besser auf den Schultern eines hochragenden Landammanns), der das erste Bild des Kalenders schmückt, soll so etwas wie das Symbol des Jahrbuches sein. Das Gesunde und Starke der Tradition zu bewahren, Neues, das gesund ist, unvoreingenommen aufnehmen, das scheint die Losung dieses sehr gut redigierten Kalenders aus dem Kanton Solothurn zu sein. Des unvergeßlichen Meinrad Lienert wird gedacht, das Solothurner Künstlers Erhard Steinmann in Reinach, eine Novelle von Otto von Däniken schließt sich an, der Aarau « Bachfischet » erfährt eine kulturhistorische Darstellung; Karl Alphons Meyer beschäftigt sich mit einem alten

Solothurner Geschlecht, den Guldimmann, von denen ein Zweig auf dem Bad Lostorf bei Olten saß. Von diesen Guldimmann her geht der Weg einer andern Abzweigung dieses Geschlechtes über den französischen Adeligen de Flavigny zur Gräfin Marie d'Agoult, deren Tochter, Cosima Liszt, die Gattin Richard Wagners wurde.

Die von Rollschen Eisenwerke werden in Wort und Bild uns nahe gebracht; und auch die alte Hauensteinstraße. Gemütliche Volkserzählungen werden abgelöst von einer reichen « Totentafel ». Kurz und gut, ein reiches Jahrbuch der Heimat ist dieser Kalender, es sei allen Solothurnern und Aargauern aufs beste empfohlen.

H. Z.

Conférence du désarmement

Bien que la Conférence du Désarmement ne soit point encore définitivement enterrée — on nous passera ce que ce terme pourrait avoir d'irrespectueux en l'occurrence — le dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse, publié par les Editions Victor Attinger, Neuchâtel, contient dans son dernier supplément un historique de la dite conférence, qui donne une idée assez nette du travail effectué jusqu'à ce jour. Le voici:

L'idée d'un désarmement international fut pour la première fois émise d'une façon pratique à la Conférence de la Haye en 1899. La course aux armements rendait en effet les charges militaires et navales trop onéreuses, et on sentait confusément qu'une limitation dans ce domaine réduirait également les dommages causés par une conflagration générale. C'est pourquoi les hommes d'Etat britanniques tentèrent à plus d'une reprise, de 1903 à 1913, de discuter un accord dans ce sens avec Berlin. La guerre interrompit tous ces pourparlers.

Le Pacte de la Société des Nations devrait reprendre cette idée. Dans les articles 8 et 9, il fixe les lignes générales d'une politique de désarmement. Les membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements « au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune ». Le Conseil est chargé de « préparer les plans de cette réduction » qui sera soumise à un « nouvel examen » des parties intéressées et à une revision périodique, décennale dans le plus long délai. L'article 8 du Pacte charge également le Conseil de surveiller la fabrication des armes et engage les membres à se communiquer loyalement tous renseignements relatifs à leurs armements. L'article 9 institue pour cette rubrique une commission spéciale et permanente. Le Pacte fait partie du Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919.

La Commission prévue par l'article 9 du Pacte fut constituée le 19 mai 1920. Elle fut complétée par la nomination d'experts le 14 décembre de la même année. Cette Commission, devenue « Commission temporaire mixte », se réunit pour la première fois à Paris du 16 au 29 juillet sous la présidence de M. Viviani. Le 20 février 1922, lord Esher proposait de fixer la limitation des armements terrestres selon des coefficients numériques d'après la méthode employée à Washington lors de la Conférence navale de 1921, et le 3 juillet 1922, lord Robert Cecil proposait une convention de garantie comme supplément et soutien à la convention projetée de désarmement. Le 27 nov. 1922, l'Assemblée de la Société des Nations demandait la convocation d'une Conférence générale du désarmement, mais reconnaissait que des garanties précises de sécurité la rendraient seules possible et nécessaire. Un premier projet de traité d'assistance mutuelle fut rédigé en 1923 par la Commission temporaire mixte.

Le 12 déc. 1925, après la conclusion des pactes de Locarno, le Conseil adoptait le plan d'une commission

préparatoire de la Conférence du désarmement, et décidait d'y inviter des Etats non membres: Allemagne, Etats-Unis, Soviétiques. Cette commission siégea de 1926 à 1930 et tenta de rédiger un projet de convention, termina ses travaux en décembre et l'ouverture de la « Conférence pour la réduction et la limitation des armements » fut fixée au 2 févr. 1932. M. Arthur Henderson, alors ministre des Affaires étrangères britanniques, fut élu (en mai 1931), président de cette conférence.

La Conférence du désarmement se réunit à Genève à la date fixée (2 févr. 1932). Soixante et un Etats y étaient représentés. En plus des membres de la Société des Nations, l'Afghanistan, le Hedjaz, les Etats-Unis, Costa-Rica, le Brésil, l'Egypte et l'U. R. S. S. avaient envoyé des délégations. Le projet de convention soumis par la Commission préparatoire ne contenait aucun chiffre. Il reproduisait l'article 8 du Pacte et sa déclaration en faveur du désarmement, et prenait bien soin d'affirmer qu'il ne s'agissait pas de porter atteinte aux traités existants.

La Conférence s'organisa. Elle créa un Bureau et une Commission générale. Cette dernière reçut le 25 févr. le pouvoir de créer les comités spéciaux qui lui paraîtraient nécessaires et devint ainsi le véritable organe de la Conférence. Elle s'est occupée de toutes les questions de principe et a créé des commissions navale, aérienne, des dépenses de défense nationale, de sécurité, etc. Malheureusement, ces commissions virent leur travail handicapé par la nécessité d'accorder leurs travaux techniques à une décision de principe qui s'est révélée jusqu'à présent (juill. 1934) impossible à réaliser.

De février à avril 1932, la Conférence entendit les propositions générales présentées par les principales délégations. Le 6 févr. 1932, M. Tardieu déposait les propositions de la France en un premier plan, et proposait entre autres choses de fixer les plafonds supérieurs des armements au niveau atteint alors.

Le 19 avril 1932, la Commission générale fixait le principe d'une réduction par étapes. Le 22 avril, elle adoptait le principe du désarmement qualitatif: les armes dites offensives devaient être désignées et interdites. Les comités ne parvinrent à une entente qu'au sujet de la guerre chimique et bactériologique, qui devait être interdite.

Le 22 juin 1932, M. Hoover fit sa célèbre proposition d'une réduction proportionnelle d'un tiers dans les effectifs de tous les pays, compte tenu des différences nécessaires entre les fonctions de défense extérieure et de police attribuées à chaque armée. Après avoir subi diverses modifications, la proposition Hoover aboutit à un texte dû à la plume de M. Benès, rapporteur général. L'aéronautique était limitée: interdiction des attaques aériennes contre la population civile, limitation numérique de l'aviation militaire, publicité intégrale. Limitation de l'artillerie lourde à des calibres maximum à fixer. Limitation identique des tanks. Interdiction de la guerre chimique et bactériologique. Contrôle organisé par une commission permanente.

L'Allemagne et l'U. R. S. S. s'opposèrent à cette résolution. La première posait ainsi nettement la condition que sa collaboration resterait subordonnée à l'acceptation par la Conférence du principe de la *Gleichberechtigung*, ou égalité des droits.

Ainsi était étalé le grand obstacle au désarmement. L'Allemagne entendait obtenir la réduction des armements de ses voisins au niveau que le traité de Versailles lui avait imposé à elle-même. La France s'opposait à tout réarmement du Reich. Était-il possible de trouver

une formule de transaction? Le sort de la conférence en dépendait.

L'absence de l'Allemagne paralysa les efforts de la Conférence pendant tout l'automne de 1932. Le 21 décembre de cette même année, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis arrivaient à un accord de principe sur l'égalité des droits, reconnue au Reich, mais subordonnée à un régime de sécurité encore à discuter.

La délégation allemande reprit sa place à la Conférence. Celle-ci, réunie à nouveau le 23 janv. 1933, étudia un second plan français tendant à uniformiser toutes les armées, des puissances continentales sur la base d'armées de service à court terme, ou de milices. Fondant quelques suggestions de ce dernier projet dans ceux qui avaient déjà vu le jour à Genève depuis le début des conversations, la délégation britannique soumit un programme de travail qui était un programme de désarmement. Ce programme fut adopté comme base le 11 février, tandis que les propositions du deuxième plan français étaient adoptées à la majorité par la Commission générale le 23 février. En même temps étaient examinés un projet français de pactes d'assistance mutuelle, et la proposition de définition de l'agresseur faite par M. Litvinov au nom de l'U. R. S. S.

La Conférence se trouvait acculée à une impasse, lorsque le 16 mars 1933, M. Mac Donald, Premier ministre britannique, accourut en avion à Genève, et fit recevoir, malgré de nombreuses réserves qu'il fallut enregistrer, le Plan Mac Donald, qui devait remplacer comme base de discussion le projet déposé le 2 février 1932 par la commission préparatoire. Ce plan Mac Donald apportait comme contribution nouvelle des suggestions précises quant aux effectifs des armées continentales stationnées dans les métropoles: Allemagne, France, Italie, Pologne, 200 000 chacune; U. R. S. S., 500 000; Roumanie, 150 000; Espagne, 120 000; Yougoslavie et Tchécoslovaquie, 100 000; Belgique, Bulgarie, Grèce, Hongrie, 60 000; Suisse, 50 000; Pays-Bas, 25 000; Troupes coloniales: France, 250 000; Italie, 50 000. En cas de violation ou de danger de violation du pacte de Paris ou de la Convention de Désarmement, un système de consultation sur l'action commune à organiser entre les signataires était préconisé. Le bombardement aérien était interdit, sauf dans certaines régions désignées, et uniquement pour des besoins de police.

Au cours du printemps, ce projet fut étudié par la Conférence, et une première lecture eut lieu au début de juin. Le 19 mai, M. Roosevelt faisait parvenir un message à la Conférence indiquant que les Etats-Unis étaient prêts à « délibérer avec d'autres nations au cas où la paix serait menacée » et à « prendre des mesures contre l'agresseur » désigné d'accord avec les Etats-Unis, ainsi qu'à « s'abstenir de toute action tendant à faire échouer l'effort collectif pour ramener la paix ». Pourrait-on concilier les textes Mac Donald et Roosevelt? La chose n'était pas impossible, mais les divergences de politique amenèrent une situation confuse. On se borna, le 29 juin 1933, à un ajournement après avoir dressé une liste des « questions importantes » à régler. La parole était laissée aux négociateurs et ceux-ci devaient, au cours de l'été 1933, travailler dans les chancelleries.

Les négociations aboutirent à un accord général entre la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sur le point important de l'égalité des droits. Le contrôle « mutuel et automatique », devait être appliqué au cours d'une « période d'épreuve » dont la limite ne put être fixée, et que l'Allemagne voulait voir disparaître.

Un début de désarmement par étapes, n'aurait commencé à fonctionner qu'après cette période d'épreuve. Estimant que ce projet ne tenait pas la promesse faite le 11 déc. 1932 et que la mise à exécution de l'égalité des droits était remise *sine die*, l'Allemagne se retira le 14 oct. de la Conférence et donna sa démission de membre de la Société des Nations. Elle donnait clairement à entendre que son retour à Genève dépendait d'une exécution immédiate de la *Gleichberechtigung*.

Les négociations reprirent séparément. Les chancelleries exposèrent leurs points de vue dans quatre notes qu'il s'agissait de concilier. Mais la publication, au début d'avril 1934, du budget militaire du Reich, obligea la France à donner sa fameuse note du 17 avril 1934. Le Quai d'Orsay estimait que la convention devait tenir compte des nouvelles données militaires allemandes.

La Commission générale, réunie à Genève le 29 mai 1934, allait tenter de trouver une formule de conciliation entre les demandes allemandes d'égalité, la *Gleichberechtigung* devant être réalisée progressivement, et les exigences françaises quant à la sécurité, notamment au sujet des garanties d'exécution de la convention. Le 30 mai, M. Barthou, ministre français des Affaires étrangères, posait la question de la sécurité comme condition *sine qua non* du désarmement. Sa proposition était étayée par le plan d'un vaste système de pactes d'assistance mutuelle prenant l'Europe orientale et centrale dans un réseau de sécurité. Le 8 juin, après de laborieuses négociations, la Commission générale s'ajournait à septembre 1934 après s'être mise d'accord sur la création d'une commission de sécurité et de divers autres organes, tandis que les négociations en vue de la conclusion des pactes d'assistance mutuelle ou de tous autres instruments de sécurité et les pourparlers devant ramener l'Allemagne à la table de la conférence, étaient laissés aux chancelleries.

P. E. Briquet.

De graves événements se sont produits à la SDN ces derniers temps et l'admission de l'U. R. S. S. a fait grand bruit à travers le monde.

On sait quelle attitude énergique et droite prit la Suisse en face de cette candidature audacieuse et le peu de poids que pouvait avoir sa décision contre celles des grandes puissances ayant intérêt à voir les Soviets s'installer à Genève, au sein de la SDN.

L'avenir nous dira avant qu'il soit longtemps si nos craintes étaient justifiées.

La sécurité sur les avions de guerre

La recherche d'une sécurité toujours plus grande domine depuis la guerre la construction aéronautique de tous les pays, notamment celle de la France, et nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici une étude de cette importante question dûe à la plume d'un spécialiste français dont la compétence en la matière est de toute évidence :

« Les efforts ont sans cesse tendu vers l'obtention d'une sécurité de 100 % dans les vols du temps de paix. Cela a conduit la technique aéronautique à étudier et à réaliser nombre de perfectionnements du plus haut intérêt, à travailler des méthodes de calcul et d'essai de plus en plus parfaites. Sur beaucoup de points, par contre, cela a bridé l'essor et freiné les possibilités de la construction.

La sécurité a été recherchée par les progrès techniques en même temps que par des règlements, ceux-ci ont souvent fait obstacle à ceux-là.

Nous allons voir ce qui a été fait sur différents points dans ce domaine.

En ce qui concerne les cellules, on a réalisé un renforcement général, établi des règles de calcul nouvelles apportant des garanties supplémentaires. Les essais de maquettes au tunnel ont été plus poussés, mieux exploités, complétés par la détermination du centrage extrême arrière. Ils permettent maintenant d'établir si un appareil projeté sera ou non stable. Les essais en vol des avions sont en même temps devenus plus scientifiques et comportent maintenant, en plus des classiques mesures de performances, des essais de maniabilité, des vérifications de stabilité, des piqués, bref une étude complète des qualités de vol qui n'était qu'ébauchée autrefois. C'est avec toutes ces précautions et ces épreuves que l'on arrive maintenant à dépister et à éliminer les avions instables ou susceptibles de vrilles à plat, ainsi qu'à déterminer les limites de centrage dans lesquelles un avion donné peut voler dans de bonnes conditions. On peut penser voir ainsi disparaître les trop nombreux accidents autrefois inexplicables qu'on attribuait à des fautes de pilotage mal définies.

Parallèlement à ces mesures d'essais sur l'ensemble de l'avion, des essais de matériaux permettaient de mettre en évidence l'effet des vibrations, les efforts alternés et enfin la fatigue des métaux, notion assez nouvelle et cause de bien des déboires inattendus naguère. Le résultat de ces essais se traduit par un choix plus judicieux des matériaux et de leur dimension, par un dessin plus sûr des pièces principales. Ces conséquences sont d'autant plus précieuses que les risques se trouvaient sans cesse accrus par suite des vitesses de plus en plus grandes.

De son côté, l'entoilage, encore utilisé malgré la construction métallique, a fait l'objet d'études et de progrès utiles tant en ce qui concerne les toiles que les méthodes de pose et le bardage.

Cependant toute augmentation des performances ou modifications dans les conditions de vol faisant surgir des problèmes nouveaux, il reste toujours des études à faire, et c'est en ce moment celles qui sont relatives à la tenue des empennages et à la rigidité des fuselages.

La tendance générale a été longtemps l'orientation vers les multimoteurs — au moins trimoteurs — susceptibles de voler avec un moteur arrêté et méprisant par suite la panne de moteur. On est arrivé maintenant à réussir des appareils bimoteurs volant pratiquement dans des conditions acceptables avec un seul moteur. Cela a remis en faveur la formule du bimoteur, beaucoup plus avantageuse sur bien des points; les volets de compensation des gouvernails permettent le pilotage facile d'un avion privé d'un de ses deux moteurs.

La sécurité des atterrissages a été améliorée par la transformation complète des trains d'atterrissage, maintenant sans essieu, plus larges et plus souples, par l'addition de freins sur roues, par l'emploi de dispositifs hypersustentateurs: fentes, ailerons de courbure, volets zap, etc. ...

La perte de vitesse n'est pas complètement éliminée, les dispositifs y remédiant n'étant pas encore passés réellement dans le domaine pratique, mais elle est en régression très nette du fait de l'amélioration des instruments de contrôle du vol, des écarts de vitesse augmentés, des maniabilités accrues, d'une meilleure réalisation des gouvernes.

En ce qui concerne les moteurs, ils ont fait depuis la guerre des progrès très considérables du point de